

Rédigé par : Ghiles OUKACI
Fonction : Consultant HSE
Tel : 0631372145
Mail : ghiles.oukaci@bureauveritas.com



BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE – 2023 (Année de reporting de 2022)

DIAGNOSTICA STAGO

- 3 ALLEE THERESA
- 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
CEDEX FRANCE

Rapport N°: 19486890-1 / 1-934DSQR

VERSION	DATE D'EMISSION	AUTEUR
0	20/06/2023	Ghiles OUKACI
1	19/09/2023	Ghiles OUKACI
2	27/11/2023	Ghiles OUKACI



**BUREAU
VERITAS**



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
1.1.	OBJET	3
1.2.	CADRE REGLEMENTAIRE	3
1.3.	CONTENU DU RAPPORT	4
1.4.	GLOSSAIRE	5
2	BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	6
2.1.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE	6
2.1.1	Informations administratives	6
2.1.2	Description sommaire de l'activité	6
2.1.3	Mode de consolidation choisi	6
2.1.4	Description du périmètre organisationnel retenu	7
2.1.5	Description des périmètres opérationnels / postes d'émissions retenus	7
2.2.	ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE	10
2.2.1	Année de reporting	10
2.2.2	Année de référence	10
2.3.	EMISSIONS DE GES	13
2.3.1	Émissions directes de GES	13
2.3.2	Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur	18
2.3.3	Autres émissions indirectes de GES	19
2.3.4	Tableau de synthèse des émissions	20
2.4.	ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES	24
2.5.	EXCLUSION DE SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES	24
2.6.	FACTEURS D'EMISSIONS ET POUVOIRS DE RECHAUFFEMENT GLOBAUX (PRG) UTILISES	24
2.7.	ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC	24
3	PLAN DE TRANSITION	25
3.1.	BILAN DES ACTIONS PASSES DIAGNOSTICA STAGO	25
3.2.	LE PLAN D'ACTIONS A MOYEN TERME	25
3.2.1	Rappel sur la Stratégie Nationale Bas Carbone®	25
3.2.2	Budget Carbone	26
3.2.3	Plan d'actions et volume de réduction attendu	27
3.3.	ACTIONS PREVUES POUR LA QUANTIFICATION DES EMISSIONS DE GES	31
4	ANNEXE 1 : DONNEES COMMUNIQUEES PAR DIAGNOSTICA STAGO	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



1 INTRODUCTION

1.1. OBJET

La société STAGO est une personne morale de droit privé employant plus de 500 personnes en France. A ce titre, elle doit mettre à jour le bilan de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tous les 4 ans.

Cette société a réalisé en 2012 son premier Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour l'année de référence 2011. La première mise à jour a été réalisée en 2015 (sur les données de l'année 2014).

Ce rapport consiste en la mise à jour du BEGES de STAGO pour l'année de reporting 2022.

STAGO a confié à BUREAU VERITAS une mission d'assistance pour la mise à jour de ce bilan.

Le bilan a été réalisé avec l'assistance de la société BUREAU VERITAS, basée à Nanterre (92).

Les informations et données consignées dans ce document émanent de la société STAGO qui a vérifié le présent document, en assure l'authenticité et en assume la responsabilité.

Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone® - version 8.6 de l'Association Bilan Carbone (ABC) qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

1.2. CADRE REGLEMENTAIRE

Suite au Grenelle de l'Environnement, deux principaux textes sont parus concernant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) et notamment son article 75 qui a créé une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial »,
- le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial qui inscrit dans le code de l'environnement des dispositions réglementaires aux articles R229-45 à R229-56 permettant de définir les modalités d'applications du dispositif.

Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privées employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. En outre, le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les



communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

Les personnes morales tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre fournit une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours d'une année. Le volume à évaluer est celui produit au cours de l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour ou, à défaut de données disponibles, au cours de la pénultième année. Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone.

Le bilan doit être accompagné d'une synthèse des actions qui présente, pour chaque catégorie d'émissions (directes et indirectes), les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des 4 années suivant l'établissement du bilan. Cette synthèse indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 4 ans.

Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO₂),
- le méthane (CH₄),
- le protoxyde d'azote (N₂O),
- les hydrofluorocarbones (HFC),
- les hydrocarbures perfluorés (PFC),
- l'hexafluorure de soufre (SF₆).

1.3. CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport s'appuie sur la trame du guide du MEDDTL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) intitulé « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – Version 2 ». Le chapitre suivant reprend ainsi les différents éléments attendus.

La dernière partie de ce rapport présente la synthèse des actions de réduction envisagées sur 4 ans et le volume global des réductions attendu.



1.4. GLOSSAIRE

Nous reprenons ci-dessous quelques définitions issues de la méthodologie ministérielle précitée :

Gaz à effet de serre (GES) : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011.

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable : Donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission au préfet du bilan de la personne morale, article R 229-48).

Émission directe de GES : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE) : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.



2 BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2.1. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE

2.1.1 Informations administratives

Raison sociale : DIAGNOSTICA STAGO
Code NAF : 2120Z
Code SIREN : 305-151-409

Nombre de salariés : Environ 1325 en 2022

2.1.2 Description sommaire de l'activité

Fondé au sortir de la seconde guerre mondiale pour commercialiser une solution facilitant la digestion et les dérangements hépatiques, le Groupe Stago compte maintenant près de 2600 salariés dont la moitié est basée en France. Fournir des outils de diagnostic en hémostase, fiables, performants et innovants aux professionnels de santé est la mission première de Stago ; l'objectif étant de toujours mieux prévenir, comprendre, diagnostiquer, traiter et suivre les pathologies liées à la coagulation.

Avec plus de 350 produits commercialisés, Stago est une référence mondiale en Hémostase et un partenaire privilégié des laboratoires de biologie médicale. Spécialisé dans les domaines de l'Hémostase et de la Thrombose, Stago investit dans la recherche et l'innovation pour élaborer des réactifs, des systèmes et des solutions toujours plus performants. A ce jour, 85% des laboratoires accrédités en hémostase en France sont équipés d'analyseurs Stago.

2.1.3 Mode de consolidation choisi

La norme ISO 14064-1 décrit deux modes de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel :

- L'approche « part du capital » : l'organisation consolide les émissions des biens et activités à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.
- L'approche « contrôle » :
 - financier : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier,
 - ou opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (c'est à dire qu'elle exploite).

La méthodologie du ministère retient l'approche « contrôle », restreinte aux seuls établissements identifiés sous le numéro SIREN de la personne morale, devant réaliser son bilan d'émissions de GES. Ainsi le périmètre organisationnel de cette personne morale intègre, pour la totalité des établissements identifiés sous son numéro de SIREN, l'ensemble des biens et activités qu'elle contrôle, et les émissions associées devront ainsi être



consolidées. Cette personne morale doit préciser si le mode de contrôle retenu est « financier » ou « opérationnel ».

DIAGNOSTICA STAGO a choisi le mode de consolidation par contrôle opérationnel, dans le cadre du présent bilan.

2.1.4 Description du périmètre organisationnel retenu

Le périmètre organisationnel intègre l'ensemble des établissements de l'entreprise ; les émissions associées aux différents établissements sont consolidées.

Nom établissement	Localisation	Effectif
Siège Social	3 Allée Theresa 92600 Asnières-sur-Seine	330
Centre de production	Les Châtaigniers, 23-29 Rue Constantin Pecqueur Z.A.C, 95150 Taverny	170
Centre assurances et contrôle qualité	2 rue Pierre Fossati, 95130 Franconville	140
Plate-forme logistique	14 Avenue des Béthunes, 95310 Saint- Ouen-l'Aumône	35
Centre de recherche et développement	P.A.E. Parispace 3, 125 Avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers	650

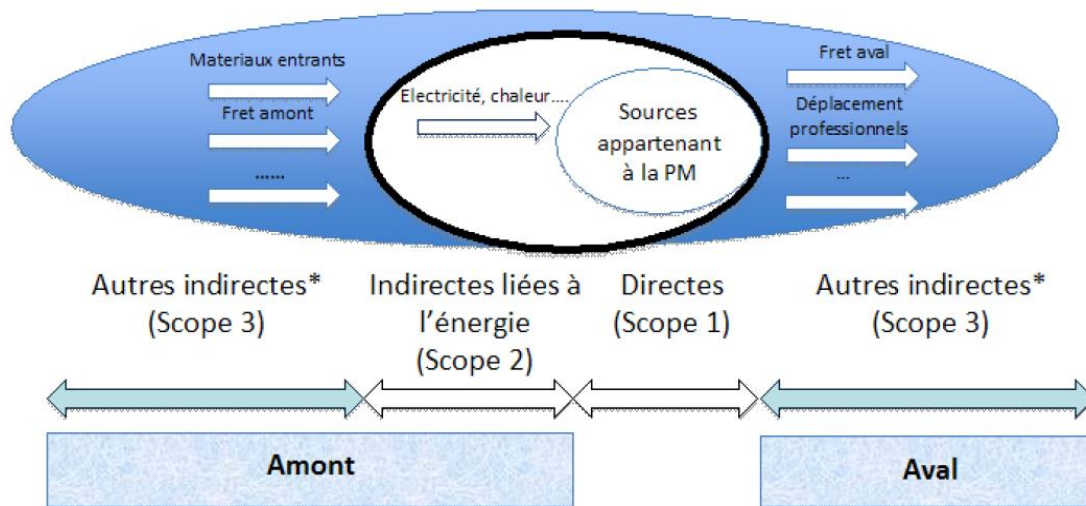
2.1.5 Description des périmètres opérationnels / postes d'émissions retenus

En s'appuyant sur la norme ISO 14064-1, le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 précise une distinction des émissions selon 2 catégories présentées ci-dessous :

- les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale (PM),
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

De plus, une troisième catégorie d'émission est distinguée, à savoir les autres émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise. Cette catégorie ne fait pas partie de l'obligation réglementaire mais peut être prise en compte de manière optionnelle.

A titre d'illustration, la figure ci-dessous représente les différents périmètres cités précédemment :



Le périmètre opérationnel retenu pour le bilan GES de DIAGNOSTICA STAGO est celui de l'obligation réglementaire stricte (scope 1 et scope 2).

Ainsi les postes d'émissions qui seront pris en compte dans ce bilan sont les postes 1 à 7 de la nomenclature des catégories, postes et sources d'émissions présentées ci-après :



Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Exemple de sources d'émissions
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liées à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité**	Production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid**	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution
Autres émissions indirectes de GES*	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	- Extraction, production, et transport des combustibles consommés par la PM - Extraction, production, et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM
	9	Achats de produits ou services	- Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes. - Sous traitance
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM
	13	Déplacements professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM
Autres émissions indirectes de GES*	14	Franchise amont	Activité du franchiseur
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel
	16	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers
	17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.
	18	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est pas supporté par la PM
	19	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie
	20	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits
	21	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés
	22	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail
	23	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail
	24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23

**** Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie « Autres émissions indirectes de GES » (scope 3).**



2.2. ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

2.2.1 Année de reporting

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan.

**L'année de reporting de ce bilan est l'année 2022 (du 1er janvier au 31 décembre).
Les données d'activités pour cette année sont les suivantes :**

- Effectif en 2022 : environ 1325 personnes.

2.2.2 Année de référence

L'année de référence permet à l'entité de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Le bilan d'émission de GES sur cette année de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre organisationnel de la personne morale ou de changement de méthode d'évaluation des émissions de GES, à l'occasion de l'établissement de bilans GES ultérieurs.

Afin d'éviter la réalisation de plusieurs bilans d'émissions de GES lors du 1^{er} exercice, la personne morale peut utiliser sa première année de reporting comme année de référence.

Le premier bilan a été réalisé en 2012 pour l'année 2011 qui sera l'année de référence.



2.2.21) Comparaison des facteurs d'émissions :

	2014	2018	2022	
Combustible	Facteurs d'émission retenus en 2014	Facteurs d'émission retenus en 2019	Facteurs d'émission retenus en 2023	Commentaires sur évolutions 2018-2022
Version Bilan Carbone®	V7.3.02	V8.3	V8.8	
Gaz naturel	Gaz naturel, France continentale: 0,204 kg eq CO2 par kWh PCI	Gaz naturel -2015 (mix moyen consommation) : 0,187 kgCO2e / kWh PCI	Gaz naturel -(mix moyen consommation) : 0,187 kgCO2e / kWh PCI	Même ordre de grandeur
Fioul domestique	FOD, France Continentale 2,676 kg eq CO2 par litres	FOD, France continentale : 2,680 kgCO2e / L (combustion)	FOD, France continentale : 2,680 kgCO2e / L (combustion)	Même ordre de grandeur
Electricité – Mix moyen	0,052 kg eq. CO2 par kWh	2018- mix moyen, France continentale : 0,040 kgCO2e / kWh	2021- mix moyen, France continentale : 0,038 kgCO2e / kWh	Même ordre de grandeur
Gazole	2,511 kg eq CO2 par litre	Gazole routier, France continentale 2,50 kg CO2e/litre	Gazole routier, France continentale 2,50 kg CO2e/litre	Même ordre de grandeur
Essence	-	Essence (Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98)), France continentale 2,28 kg CO2e/litre	Essence (Supercarburant sansplomb (95, 95-E10, 98)), France continentale 2,21 kg CO2e/litre	Même ordre de grandeur
Fluide frigo – R410a	2 250 kg CO2e par kg de fluide	-		Même ordre de grandeur
Fluide frigo – R407c	1 920 kg CO2e par kg de fluide	-		
Fluide frigo – R404a	4 550 kg CO2e par kg de fluide	-		
Fluide frigo – R22	2 110 kg CO2e par kg de fluide	-		
Fluide frigo – R23	-	12 400 kgCO2e/kg de fluide		

Les émissions de GES pour l'année de référence 2011 et pour l'année 2014 avec les versions en vigueur à ces dates sont rappelées ci-après et comparées avec celles qui ont été recalculées avec la V8.3.



2.2.21) Emissions 2011 et 2014 recalculées avec V8.3 :

Catégories d'émissions	Numéros	Emissions de GES														Différence entre les deux années (t CO2e)
		Année de référence : 2011							Année du bilan suivant : 2014							
		CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	1709	0	4	0	1713	0	270	1723	0	4	0	1728	0	272	14
	2	613	0	6	0	618	38	182	613	0	6	0	619	39	186	1
	3	43	0	0	0	43	0	6	45	0	0	0	45	0	7	3
	4	0	0	0	1172	1172	0	287	0	0	0	1457	1457	0	305	288
	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	2364	0	10	1172	3546	38	744	2382	0	10	1457	3849	39	514	303
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	729	0	0	0	729	0	131	685	0	0	0	685	0	123	-44
	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Sous total	729	0	0	0	729	0	131	685	0	0	0	685	0	123	-44

Total 2011= 4275 t CO2e

Total 2014 = 4534 t CO2e



2.3. EMISSIONS DE GES

Ce paragraphe présente, poste par poste, les différents éléments ayant permis de calculer les émissions de GES pour les deux catégories suivantes :

- les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise,
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'entreprise.

Une synthèse des émissions est ensuite présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif.

2.3.1 Émissions directes de GES

■ Émissions directes des sources fixes de combustion (poste 1)

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion des combustibles de toute nature au sein des sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes...

Les combustibles concernés peuvent être d'origine fossile (produits pétroliers, houille, gaz, etc.) ou autre (biomasse, déchets organiques et non organiques, etc.).

► **Identification des sources de DIAGNOSTICA STAGO :**

Les postes ainsi couverts dans ces consommations énergétiques sont :

- Le chauffage au gaz naturel (sauf sur le site d'Asnières),
- Les tests du groupe électrogène fonctionnant au fioul domestique (FOD) sur le site de Taverny,
- Les tests de sprinklage fonctionnant au gasoil non routier (GNR) sur les sites de Taverny et Saint-Ouen-l'Aumône.
- Le chauffage et le fioul du site de Gennevilliers
- Le groupe électrogène sur G4 à Gennevilliers



► **Calcul des émissions :**

Les consommations sont issues des factures des fournisseurs et du suivi réalisé par les services de maintenance pour le fioul domestique et le gasoil non routier :
Les données utilisées pour le calcul des émissions sont les suivantes :

Combustible	Pour rappel			Quantité consommée en 2022 en kWh PCI	Facteur d'émission (kg eqCO ₂ par kWh PCI) (*)	Émissions générées en KGeqCO ₂
	Quantité consommée (en 2011) en kWh PCS	Quantité consommée (en 2014) en kWh PCI	Quantité consommée en 2018 en kWh PCI			
Gaz naturel	9 126 550 kWh PCI	9 203 114 kWh PCI	9 385 887 kWh PCI	9 700 614 kWh PCS 8 739 292 kWh PCI	0,187 kgCO ₂ e / kWh PCI	1 634 248
Fuel domestique	100 litres	100 litres (pas de prise en compte des essais sprinkler en 2014)	1200 litres	1500 litres	2,680 kgCO ₂ e / L	4 020
						1 638 268

(*) Gaz naturel France 2018 (combustion)

Nota : En 2011 et 2014, la société DIAGNOSTICA STAGO n'était pas la seule société présente sur le site de Saint-Ouen l'Aumône, elle occupait une surface de 7376 m². La donnée accessible pour la consommation de gaz naturel étant la consommation totale, un ratio par rapport à la surface avait été utilisé pour en déduire la consommation propre de DIAGNOSTICA STAGO (clé de répartition retenue : 48 %).

Pour l'année 2018, en raison du départ des locataires de la cellule 1 et 2, la société DIAGNOSTICA STAGO supporte les coûts liés au chauffage gaz de l'ensemble de l'entrepôt soit 14 890 m² contre 48% de cette surface en 2014.

Pour rappel, consommation gaz totale 2014 = 10 215 456 kWh PCS =

1 150 677 kWh PCS (Franconville) + 1 194 558 kWh PCS (Gennevilliers) + 7 296 833 kWh PCS

(Taverny) + 573 388 kWh PCS (Saint-Ouen-l'Aumône) et 1 PCS / PCI gaz naturel = 1,11

En 2018, la consommation gaz totale = 10 418 335 kWh PCS =

1 181 824 kWh PCS (Franconville) + 933 314 kWh PCS (Gennevilliers) + 1 469 616 kWh PCS (Saint-Ouen-l'Aumône) + 6 833 581 kWh PCS (Taverny) et 1 PCS / PCI gaz naturel = 1,11

Remarque :

Pour le site de Saint-Ouen-l'Aumône, la consommation totale de gaz relevée en 2011 s'élevait à 1 204 650 kWh PCS et 1 163 801 kWh PCS en 2014.



■ Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste 2)

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux.

Quand un véhicule contrôlé par l'organisme réalisant son bilan est utilisé à la fois pour des déplacements professionnels et personnels (c'est le cas des véhicules de fonction par exemple), seules les émissions relatives aux déplacements professionnels sont reportées dans ce poste. Si cette distinction ne peut pas être faite, alors il convient de comptabiliser l'ensemble des émissions.

► **Identification des sources de DIAGNOSTICA STAGO :**

En 2022, DIAGNOSTICA STAGO dispose de plusieurs véhicules pour effectuer divers déplacements professionnels :

- Véhicules diesel ; 5 véhicules de société et 84 en LLD
- Véhicules essence : 2 véhicules de société et 68 en LLD

Remarque : Les émissions liées à la flotte de véhicules en location longue durée n'avaient pas été intégrées lors des deux bilans GES avant 2014 en raison d'une exclusion des véhicules non possédés dans l'ancienne méthodologie. L'évolution de la méthodologie nous impose désormais de les prendre en compte. Les litrages consommés en 2011 et 2014 par cette flotte de véhicules en location longue durée ont été retrouvés et ont été intégrés dans le recalcul de l'année de référence et de l'année 2014 avec la V8.3

► **Calcul des émissions :**

Les données utilisées pour le calcul des émissions des véhicules légers et utilitaires sont les suivantes :

	Pour rappel					
	Quantité consommée en 2011	Quantité consommée en 2014	Quantité consommée en 2018	Quantité consommée en 2022	Facteur d'émission	Emissions en KGeq CO ₂
Gazole	238 792 litres	244 316 litres	204 845 litres	125 494 L	2,50 kg CO ₂ e/litre	312 480
Essence	-	-	4 490	103 232 L	2,21 kg CO ₂ e/litre	228 143
TOTAL						540 623

(*) Voiture - motorisation gazole – 2022



■ **Émissions directes des procédés hors énergie (poste 3)**

Les émissions directes dites de « procédés » proviennent d'activités biologiques, mécaniques, chimiques, ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel.

Cette catégorie couvre donc un champ très large d'émissions tels que :

- Décarbonatation du calcaire pendant la phase de production de ciment générant du dioxyde de carbone,
- Émissions de SF6 lors de la production d'aluminium, ...

► **Identification des sources de DIAGNOSTICA STAGO :**

Compte-tenu de l'activité et des installations de DIAGNOSTICA STAGO, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.

■ **Émissions directes fugitives (poste 4)**

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement.

Généralement ces émissions proviennent :

- de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage, transport, ou utilisation de gaz à effet de serre par exemple dans le cas de transport de gaz naturel, d'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement, etc.,
- de réaction anaérobie, par exemple dans le cas de la décomposition de matière organique dans les centres d'enfouissement de déchets, dans les rizières, dans les eaux stagnantes de bassins de décantation, etc.,
- de certaines réactions de nitrification et dénitrification, par exemple lors d'épandage de fertilisants azotés dans les champs, lors d'opérations de traitement des eaux usées, etc.,
- d'émissions de méthane dans les mines de charbon ou depuis un tas de charbon, etc.

► **Identification des sources de DIAGNOSTICA STAGO :**

Pour les bâtiments exploités par DIAGNOSTICA STAGO, ce poste correspond aux fuites de fluides frigorigènes au niveau des postes de climatisation, de lyophilisation et groupes froids des bâtiments.

► **Calcul des émissions :**

Le calcul a été effectué à partir de l'historique de recharge de fluide de l'année 2022 transmis par STAGO



Pour rappel

	Quantité consommée en 2011	Quantité consommée en 2014	Quantité consommée en 2018	Quantité consommée en 2022	Facteur d'émission	Emissions en Teq CO ₂
R410A	34,25 (Gennevilliers)	35 (34,5 kg Gennevilliers + 0,5 kg Taverny)	122 (76 kg Asnières + 8 kg Franconville + 38 kg Gennevilliers)	40	1920	76 800
R404A	175,2 (St Ouen, Taverny, Franconville)	253,2 (3,5 kg Franconville+ 27,7 kg Gennevilliers +222 kg Taverny)	205 (18 kg Franconville + 5 kg Gennevilliers + 5 kg SOA+ 177 kg Taverny)	91,3	3940	359 722
R407A	155	118	46	-	-	-
R449A	-	-	7	23,5	1397	32 829
R134A	-	-	-	49,4	1300	64220
R442A				59	1719	101 421
TOTAL						634 992



■ **Émissions directes liées à la biomasse (sols et forêt) (poste 5)**

Les émissions et suppressions de GES issues de la biomasse des sols et des forêts contrôlées par la personne morale réalisant son bilan d'émissions de GES peuvent être dues :

- à l'absorption de CO₂ lors de la croissance de la biomasse et à la dégradation de la biomasse en CO₂, CH₄ ou N₂O,
- aux changements directs d'usage des terres (par exemple : convertir une prairie en forêt ou convertir une prairie en culture agricole),
- aux changements dans la teneur en carbone des sols résultant de :
 - Variation du stock de carbone selon les différentes utilisations des terres ;
 - Changement de pratiques agricoles (par exemple : combustion de la biomasse, chaulage, applications d'urée...).

► **Identification des sources de DIAGNOSTICA STAGO :**

Compte-tenu de l'activité et des installations de DIAGNOSTICA STAGO, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.

2.3.2 Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur

■ **Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste 6)**

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources (chauffage, éclairage, utilités, process...). Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité.

L'évaluation de l'impact des consommations d'énergie dans le bilan peut être calculée soit sur la base des facteurs d'émissions des usages (chauffage, éclairage, usage en base, usage intermittent), soit sur la base du facteur moyen de production de l'électricité. Cette dernière approche est retenue dans le cadre de la présente étude.

► **Identification des sources de DIAGNOSTICA STAGO :**

Les consommations sont issues des factures d'électricité et des relevés compteur.

Remarque : En 2011 et en 2014, DIAGNOSTICA STAGO n'était pas la seule société présente sur le site de Saint-Ouen l'Aumône, seulement 7376 m² de surface étaient utilisés par DIAGNOSTICA STAGO. La donnée accessible pour la consommation d'électricité étant la consommation totale, un ratio par rapport à la surface avait été utilisé pour en déduire la consommation propre de DIAGNOSTICA STAGO (clé de répartition retenue : 48 %).

Depuis 2018, en raison du départ des locataires de la cellule 1 et 2, la société DIAGNOSTICA STAGO supporte les coûts liés à l'électricité de l'ensemble de l'entrepôt.

**► Calcul des émissions :**

Les données proviennent des factures du fournisseur d'énergie fournies par DIAGNOSTICA STAGO.

Le calcul se base sur la consommation en kWh de chacun des sites.

	Pour rappel					
	Quantité consommée en 2011	Quantité consommée en 2014	Quantité consommée en 2018	Quantité consommée en 2022	Facteur d'émission kg eqCO ₂ par kWh (*)	Emissions en KGeq CO ₂
Electricité	12 807 772 kWh	13 120 621 kWh	14 451 299 kWh	15 178 126	0,038	576 769

(*) Mix- Moyen Français 2021 (combustion)

■ Émissions indirectes liées à la consommation de chaleur, vapeur ou froid (poste 7)

Les émissions indirectes issues de l'approvisionnement en chaleur ou en froid des personnes morales proviennent du processus de fabrication de cette chaleur ou de ce froid.

► Identification des sources de DIAGNOSTICA STAGO :

Compte-tenu de l'activité et des installations de DIAGNOSTICA STAGO, aucune émission de gaz à effet de serre n'est recensée au niveau de ce poste.

2.3.3 Autres émissions indirectes de GES

Les postes du scope 3 sur les autres émissions indirectes ne sont pas concernés par l'obligation réglementaire.

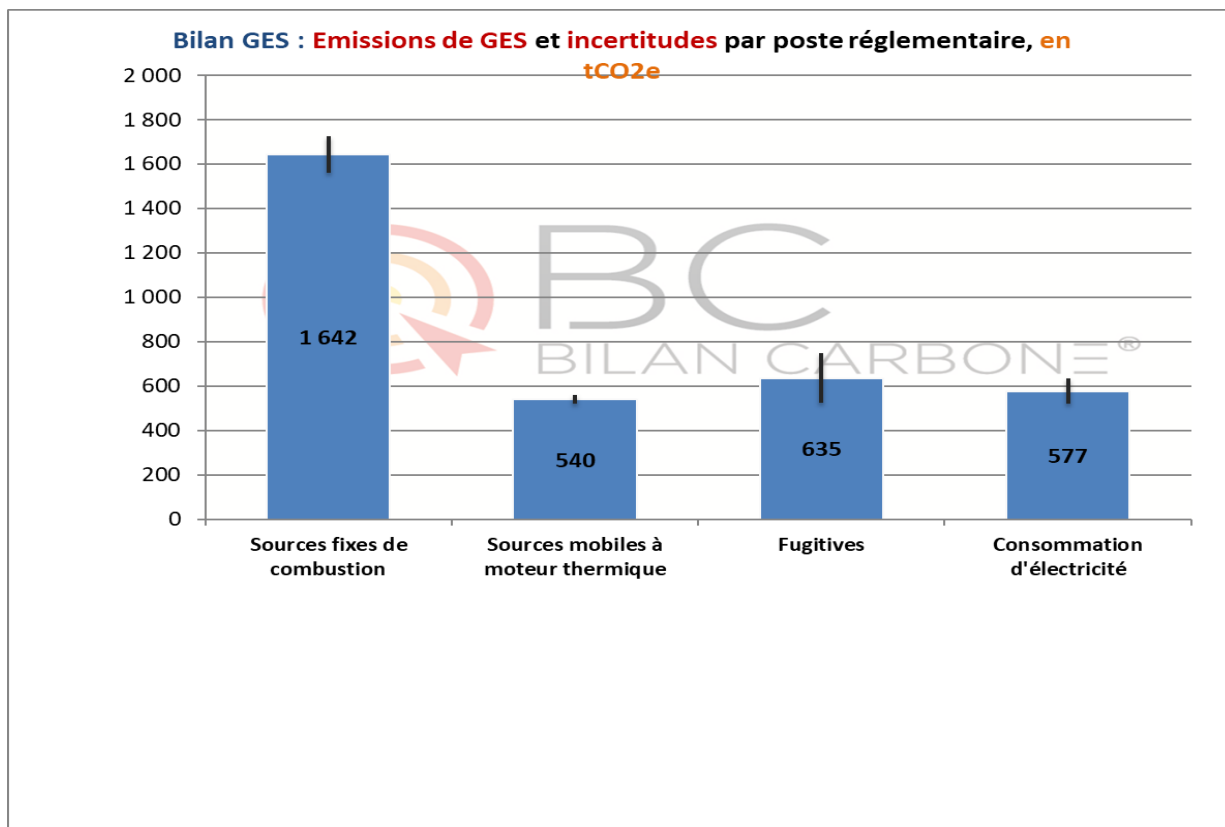


2.3.4 Tableau de synthèse des émissions

En 2022, DIAGNOSTICA STAGO a généré au total **3394 tonnes équivalent CO₂** d'émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2.

[Retour au Descriptif](#)

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées							Emissions évitées (t CO ₂ e)	Total (t CO ₂ e)
			CO2 (t CO ₂ e)	CH4 (t CO ₂ e)	N2O (t CO ₂ e)	Autres gaz (t CO ₂ e)	Total (t CO ₂ e)	CO2 b (t CO ₂ e)	Incertitude (t CO ₂ e)		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1638	0	4	0	1642	0	82	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	534	2	4	0	540	33	19	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fuyitives	0	0	0	635	635	0	112	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		Sous total	2 172	2	9	635	2 818	33	140	0	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	577	0	0	0	577	0	58	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	577	0	0	0	577	0	58	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	612	35	8	107	763	-33	28	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0		
		Sous total	612	35	8	107	763	-33	28	0	



Le graphique suivant représente la répartition des émissions de gaz à effet de serre par poste d'émission, ainsi que l'incertitude associée :

Le poste d'émission le plus important est celui lié à la consommation de gaz et fioul avec 48 % des émissions.

Les consommations de fluides frigorigènes, d'électricité et de carburants représentent respectivement 18 %, 17 % et 16 % des émissions totales.

Analyse de l'évolution des émissions entre 2011 et 2022 :

Le bilan GES de DIAGNOSTICA STAGO, après recalcul pour l'année de référence, est de 4275 tonnes équivalent CO₂.

Pour l'année de reporting 2022, les émissions de GES s'élèvent à 3394 tonnes équivalent CO₂.


Soit une variation brute des émissions de -879 tCO₂e par rapport à l'année de référence, qui correspond à une réduction de plus de 20%.

L'analyse du tableau de la page 20 montre que chacun des postes a diminué de manière plus ou moins importante. DIAGNOSTICA STAGO estime que les facteurs ayant influencé la diminution sont les suivants :

Postes	Variation entre 2011 et 2022 en tCO ₂ e et en %	Explication
Poste 1 – Cf. page 14	- 71tCO ₂ e soit -4%	<ul style="list-style-type: none">- Réduction des température de chauffage des fluides de NEP,- installation de brûleurs modulants sur les 4 chaudières de Taverny (La Factory)- Installation de groupe de production d'eau glacée à variation de vitesse (Groupe 3 et 4 Taverny La Factory)- Campagne de sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie- Réduction des courbes de chauffe sur les chaudières de G3 dans la mesure du possible : évaluation technique à conduire avec le prestataire CVC et formalisation des investissements potentiels à consentir.- Limitation de la température de climatisation à +26°C- Limitation de la température de chauffage à +19°CMise en place le réduit de nuit et week-end à +15°.
Poste 2 – Cf. page 15	- 78 tCO ₂ e soit -12,6%	<p>Campagne d'éco conduite. Sensibilisation du personnel Évolutions technologiques des véhicules réduisant les consommations moyennes associées à la proposition de modèles hybrides – diminution malgré une augmentation du nombre total de véhicule de fonction (137 en 2011, 162 en 2014 contre 172 en 2018)</p>



Poste 4 – Cf. page 17	- 537 tCO ₂ e soit -45,8%	Travail effectuée sur les fuites de gaz. Adaptation des équipements et campagne de remplacement du R404a par des fluides de transition moins coûteux sur le plan environnemental, tels que le R442a ou le R449a. action de sensibilisation du personnel à la manipulation de la climatisation
Poste 6 – Cf. page 19	- 191 tCO ₂ e soit -24,8%	Passage de la quasi-totalité des éclairages intérieurs et extérieurs sur tous les sites à la technologie LED Sensibilisation du personnel Installation d'un nouveau compresseur d'air moins énergivore.

	Diagnostica STAGO	Bilan des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2)
--	-------------------	---

2.4. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

La personne morale doit présenter des éléments d'appréciation de l'incertitude sur les principaux postes concernés. Ces éléments peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.

Pour l'appréciation des incertitudes, nous considérons une incertitude sur les facteurs d'émission et sur les données d'activités. Les incertitudes ont été évaluées pour chaque donnée de façon qualitative. La synthèse des incertitudes par poste d'émission est reprise ci-dessous :

Poste d'émission	Incertitude sur la donnée d'activité	Incertitude sur le facteur d'émission	Remarques
Emission directes des sources fixes de combustion			
Fioul domestique	5 %	5 %	Facture
Gaz naturel	5%	5%	Facture
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique			
Gasoil et essence, approche par la quantité de carburant	5 %	5 %	Carte d'essence
Emissions directes fugitives			
Fluides frigorigènes	5%	30 %	Quantité rechargée
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité			
Électricité, approche par relevé de compteur	5 %	50 %	Facture

L'incertitude globale sur les résultats du bilan est estimée à 4 %.

2.5. EXCLUSION DE SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES

Lors de l'évaluation des émissions de GES du bilan, aucun poste d'émissions réglementaire n'a été exclu.

2.6. FACTEURS D'EMISSIONS ET POUVOIRS DE RECHAUFFEMENT GLOBAUX (PRG) UTILISES

Les facteurs d'émissions et PRG utilisés dans le présent bilan sont ceux de la Base Carbone[®]. Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone[®] - version 8.6 de l'Association Bilan Carbone (ABC) qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

2.7. ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera mis à disposition du public sur le site internet de l'entité juridique DIAGNOSTICA STAGO :



3 PLAN DE TRANSITION

3.1. BILAN DES ACTIONS PASSES DIAGNOSTICA STAGO

Les actions menées par STAGO sont décrites dans le chapitre 2.3.4 avec l'analyse de l'évolution des émissions entre l'année de référence 2011 et 2022.

3.2. LE PLAN D' ACTIONS A MOYEN TERME

3.2.1 Rappel sur la Stratégie Nationale Bas Carbone®

Des objectifs de réduction des émissions de GES ont été fixés au niveau français suite à la COP 21 en 2015 :

- 40 % de réduction en 2030 par rapport au niveau de 1990 ;
- 75 % de réduction en 2050 par rapport au niveau de 1990.

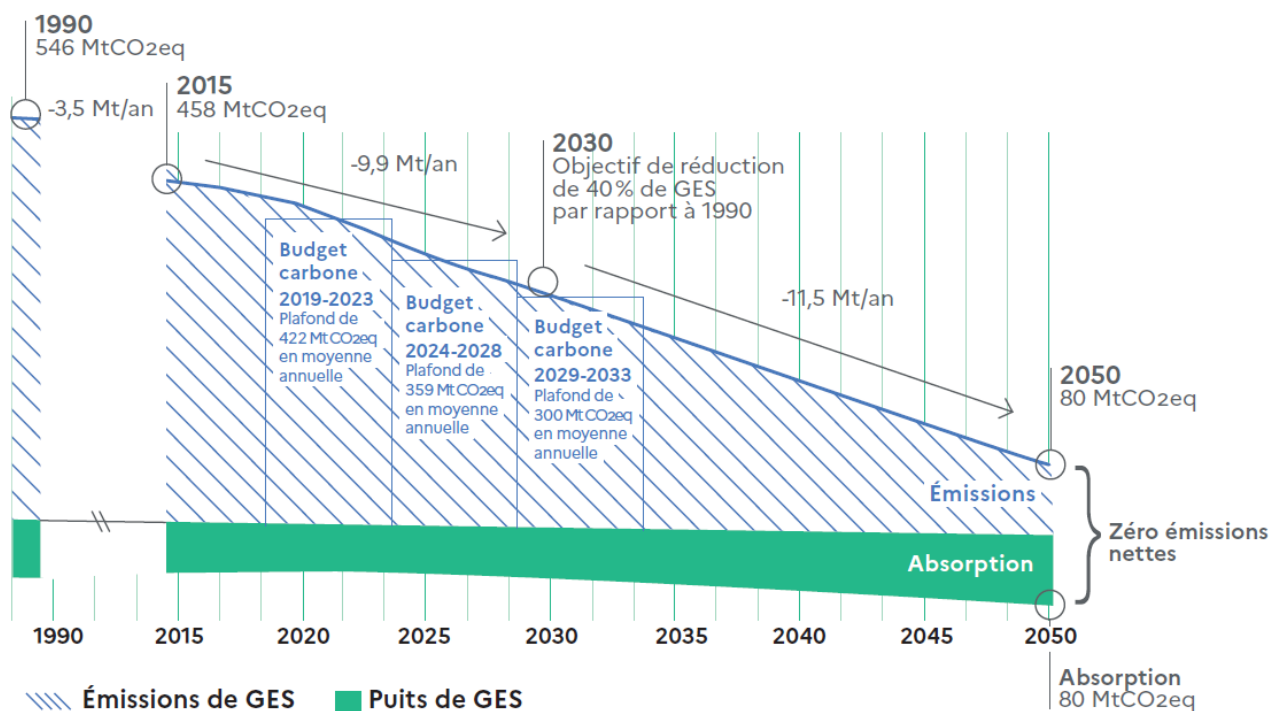
Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.

Il en résulte différentes actions pour atteindre cet objectif national de neutralité carbone :

- des politiques publiques visant la réduction des émissions (politiques d'efficacité énergétique principalement, mais également de recours à des énergies décarbonées) ;
- une expérience de l'efficacité comme des limites du signal « prix du carbone » et le besoin d'une politique plus structurée, puissante et continue de réduction des émissions ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- une sensibilisation du public croissante.

Après une période de stabilité entre 1990 et 2005, ces politiques ont permis d'instaurer une baisse des émissions de -1,4 %/an en moyenne entre 2005 et 2017, soit -7,5 MtCO₂eq/an en moyenne.

L'évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MTCO₂eq) est la suivante (source Citépa 2018):

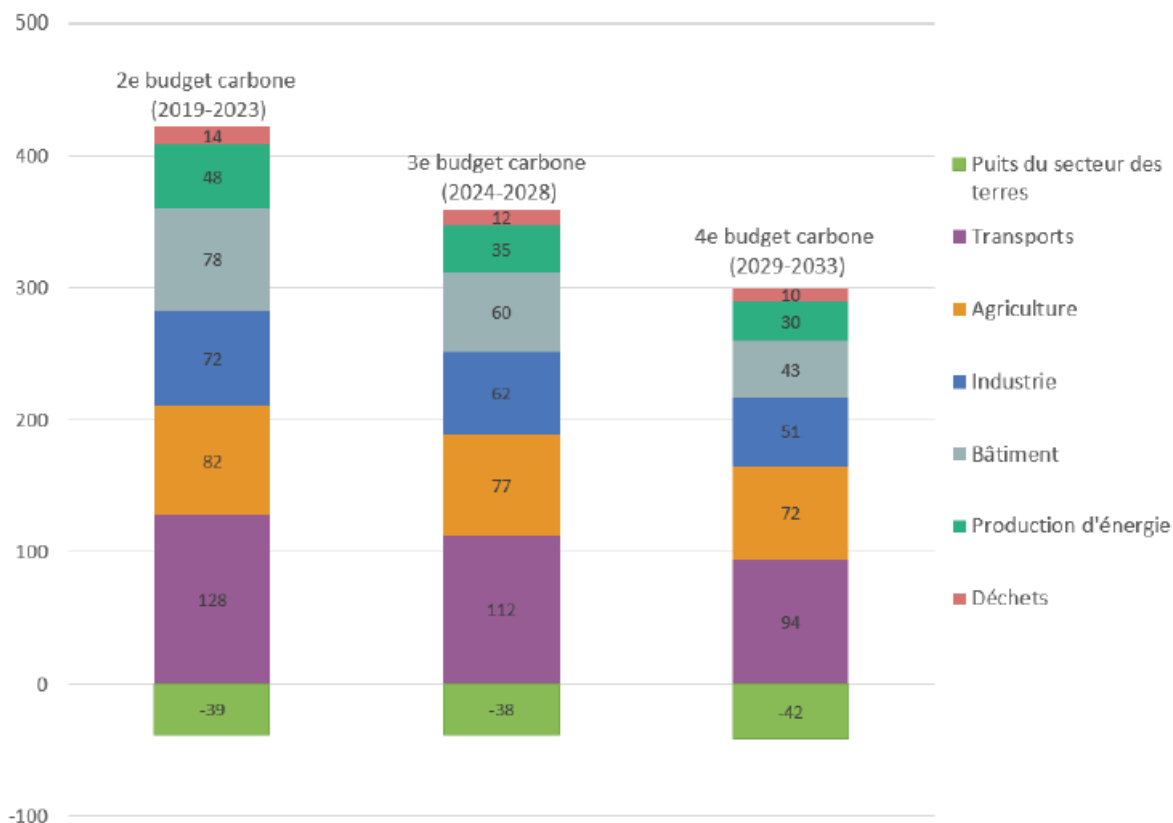


3.2.2 Budget Carbone

Les budgets carbones sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans. Ils définissent à court terme la trajectoire cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec le scénario de référence et les engagements communautaires et internationaux de la France.

Les trois premiers budgets carbones ont été adoptés par décret en 2015 en même temps que la première stratégie nationale bas-carbone et portent sur les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028. Tous les 5 ans, un nouveau budget carbone, le 3^{ème} à venir, est défini lors de la révision de la stratégie.

Répartition sectorielle des budgets carbone



Source : scénario AMS

L'activité de STAGO se situe dans le budget carbone des secteurs de l'Industrie.

- Pour l'industrie : par rapport à 2019, le pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre attendu dans le secteur de l'Industrie s'élève à 14 % d'ici à 2024 et à 29 % d'ici à 2029.

3.2.3 Plan d'actions et volume de réduction attendu

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, la synthèse dans le paragraphe qui suit fait le point des actions de réductions envisagées à l'échelle de l'entreprise globalement.

Il s'agit des actions projetées entre 2023 et 2027, c'est-à-dire celles des 4 années qui suivent l'année de publication du bilan.

Les préconisations proposées sont évaluées selon 4 critères :

- Type d'action : Organisationnelle ORG/ Physique : PHY
- Facilité de mise en œuvre : facile / moyennement facile / difficile ;
- Investissement en euros : peu coûteux € / moyennement coûteux €€ / très coûteux €€€ ;
- Durée de mise en œuvre : court terme CT / moyen terme MT / long terme LT.



Diagnostica STAGO

Bilan des émissions de gaz à effet de serre
(scope 1 et scope 2)

Poste d'émission	Type d'action	Description	Facilité - mise en œuvre	Gain annuel (% et kWh)	Investissement	Durée	
Déplacement professionnel et domicile-travail	ORG	Réalisation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (employés et sous-traitants).	Moyenne	2 % sur l'ensemble des déplacements	€	MT	
Déplacements Consommation énergétique véhicule de fonction	PHY	Inclure des véhicules hybrides ou électriques dans la flotte automobile.	Moyenne	15% de réduction par véhicule – Pour 50% de la flotte	€€	MT	
Déplacements Consommation énergétique véhicule de fonction	ORG	Mettre en place un suivi et maintien de la pression optimale des pneumatiques de la flotte automobile.	Moyenne	2,5% du poste «flotte automobile »	€	CT	
Déplacements Formation	ORG	Formation du personnel à l'éco-conduite pour les conducteurs de véhicules de fonction.	Facile	5 % de gain sur les déplacements pro	€	MT	
Energie/gaz Chaudières	PHY	Mise en place de consigne fixe avec la même programmation horaire (coupure du système le week-end)	Facile	18 % d'économie de gaz	€€	MT	
Energie/gaz	ORG	Analyse d'impact par bâtiment et collecte des données de consommation énergétique en vue de la déclaration. Un plan d'action spécifique au décret tertiaire devra être implémenté pour répondre aux exigences.	Moyenne		€€	MT	
Energie/gaz	PHY	Remplacement des simples vitrages sur le bâtiment G2 par des vitrages plus performants	Moyenne		€€	MT	



Poste d'émission	Type d'action	Description	Facilité - mise en œuvre	Gain annuel (% et kWh)	Investissement	Durée	
		: Investissement à évaluer et planifier.					
Energie/gaz Chaudières	PHY	Installations de sondes de température extérieures	Moyenne	7,5% d'économie de gaz pour les chaudières	€	CT	
Energie/gaz Chaudières	PHY	Maintien de la température de consigne à 19°C	Facile	7,5% sur la chaudière pour 1° d'abaissement	€	CT	
Electricité Eclairage	PHY	Pour l'éclairage des usines Poursuivre le remplacement des éclairages à tubes fluorescents et les ampoules à incandescence par des éclairages à LED ou des ampoules à basse consommation	Facile	30 % d'économie d'électricité pour l'éclairage en tubes fluorescents	€€	LT	
Electricité Compresseur	PHY	Installation de sous-comptage d'électricité et mise en place d'un suivi de consommation pour évaluer les leviers d'action.	Facile		€€	CT	
Electricité Pompes	PHY	Pour les pompes Mise en place d'une programmation horaire assurant l'extinction des pompes la nuit et le week-end	Facile	1 % d'économie d'électricité pour l'usine	€€	MT	
Fluides frigorigènes	ORG	Poursuivre ce qui est en place pour le suivi et la maintenance centralisée de l'ensemble des équipements contenant des fluides frigorigènes – Poursuivre la mise en œuvre des contrôles d'étanchéité à mener sur l'ensemble des équipements, en lien avec la réglementation	Facile		€€	MT	
Fluides	ORG	Mettre à jour l'étude de faisabilité sur la	Moyenne		€€	MT	



Diagnostica STAGO

Bilan des émissions de gaz à effet de serre
(scope 1 et scope 2)

Poste d'émission	Type d'action	Description	Facilité - mise en œuvre	Gain annuel (% et kWh)	Investissement	Durée	
frigorigènes		réduction des consommations de climatisation et ventilation des locaux de production sur les horaires hors production. Proposer un déploiement au travers d'un plan d'investissement annuel.					
Fluides frigorigènes	PHY	Adaptation des équipements et campagne de remplacement du R404a par des fluides de transition moins coûteux sur le plan environnemental, tels que le R442a ou le R449a. Traitement par opportunité et campagne de traitement des installations frigorifiques des sites franciliens.	Moyenne		€€	MT	

(*) Nota : Les gains de certaines optimisations préconisées ne sont pas cumulables (ex : réduire les consommations de gaz par l'arrêt des chaudières la nuit et le week-end et changer les chaudières Viessmann par des chaudières à condensation : en effet, l'économie calculée pour la première action ne prend pas en compte l'économie de la deuxième action)

DIAGNOSTICA STAGO se fixe un objectif global de réduction des émissions de 14% au cours des 4 prochaines années, en accord avec la « Stratégie nationale bas-carbone ».



3.3. ACTIONS PREVUES POUR LA QUANTIFICATION DES EMISSIONS DE GES

Emissions indirectes (scope 3) :

Au vu de ses activités, DIAGNOSTICA STAGO envisage la possibilité de quantifier les postes suivants dans son prochain bilan :

- Poste 9 : "Achats de produits et de services", en se focalisant sur les achats de papier, bureautique, produits d'entretien
- Poste 10 : les émissions liées aux immobilisations : bâtiments, parking, matériels informatiques.
- Poste 11 : les émissions liées à la gestion des déchets.
- Postes 13 et 22 : les émissions liées aux déplacements professionnels hors flotte de véhicules d'entreprises et les déplacements domicile-travail



Diagnostica STAGO

Bilan des émissions de gaz à effet de serre
(scope 1 et scope 2)
